

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles* (CA-24-215), le comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 19 avril 2022, à 18 h 30, à la BANQ, Grande Bibliothèque, située au 475, boulevard De Maisonneuve Est, salle M.450, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 269, rue Montcalm, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 12 unités de logements au total et 5 stationnements extérieurs pour vélos;
- 2245, rue De Champlain, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction à l'identique d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 3 unités de logement au total et 3 stationnements extérieurs pour vélos;
- 2180, rue Lespérance, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 16 unités de logements.

Toute personne souhaitant s'opposer à l'une des demandes ci-haut mentionnées doit, au plus tard le 11 avril 2022, faire parvenir une opposition motivée par courriel à l'adresse suivante : secretaire.arr-vmarie@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Tout opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, le 2 avril 2022

Le secrétaire d'arrondissement
Fredy Alzate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie